



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**« MISE EN PLACE D'OCCUPATIONS EPHEMERES SUR LE SECTEUR DE
LA PLAINE DE L'OURCQ »**

REGLEMENT

DATE LIMITE DE CANDIDATURE :

02 Septembre2015

I. PRESENTATION DE LA DEMARCHE

1. Contexte

Créée en 2010, la Communauté d'agglomération Est Ensemble regroupe neuf villes de Seine-Saint-Denis (Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville) et plus de 400 000 habitants. Depuis le 13 décembre 2011, Est Ensemble est compétente en matière d'aménagement du territoire communautaire et s'est vue confier à ce titre, l'aménagement de plusieurs ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) communales.

Le secteur du canal de l'Ourcq va faire l'objet d'une profonde mutation, enclenchée par différentes opérations d'aménagement communautaires : ZAC du Port à Pantin, ZAC Ecocité à Bobigny, ZAC de l'Horloge à Romainville, ZAC du quartier durable de la Plaine de l'Ourcq à Noisy-le-Sec et ZAC Eco-quartier des Rives de l'Ourcq à Bondy. Cette mutation s'inscrit dans un calendrier de réalisation sur une quinzaine d'année à venir. Dès aujourd'hui ce territoire se modifie profondément au fur et à mesure des acquisitions, des départs des entreprises.

Le secteur RN3/canal a longtemps constitué un site dédié à l'implantation des activités industrielles et de stockage. Parallèlement, les rives du canal ont été appropriées par la population et les riverains pour des pratiques ponctuelles de loisirs (pêche, guinguettes, sports...) et de promenade. Mais cette dimension reste confidentielle et le canal est encore méconnu et déprécié pour une partie de la population.

Pour autant, au-delà des programmations mixtes de construction prévues dans chacune des ZAC, cette mutation a pour objet d'ouvrir le canal sur la ville et le connecter aux quartiers existants. Il convient dès aujourd'hui de rendre le canal plus attractif, avec l'émergence de nouveaux usages, créer les raisons de s'y rendre et ainsi préparer l'avenir pour faire de cet espace le futur espace public majeur du secteur.

Pour mener à bien ces opérations d'aménagement, des acquisitions foncières sont menées par l'Etablissement public foncier d'île de France et les aménageurs. Du fait du remembrement et des phasages opérationnels, certains terrains acquis restent disponibles pendant une voire deux années.

Cet espace disponible est source de richesses pour le territoire et le projet de la Plaine de l'Ourcq, et doit être investi pour préfigurer l'avenir.

Les enjeux sont nombreux :

- **Valoriser le secteur RN3/Canal et amorcer sa reconquête** en amont des opérations d'aménagement prévues en **améliorant le cadre de vie** et le ressenti du territoire
- Préfigurer la **programmation future** : **construire une identité** autour du Canal et de ses projets
- Amorcer des **nouveaux usages** (loisirs, balade, art, sport, culture...) : donner de la vie au territoire et l'animer
- Faire **connaître le territoire** au plus grand nombre : informer et amorcer la concertation «productive» et un dialogue avec les habitants et les salariés du territoire
- Susciter une **appropriation** du territoire par les usagers et changer le regard sur ces espaces

Dans cet objectif, le secteur doit être considéré comme un **site d'expérimentation urbaine** réservant une place aux programmations évolutives, à une multiplicité d'usages pour ainsi venir renforcer les usages actuels en anticipant l'avenir et permettre une grande appropriation par l'ensemble des usagers.

2. L'objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Aujourd'hui, Est Ensemble souhaite lancer un appel à manifestation d'intérêt afin d'accompagner des porteurs de projet pour permettre la mise place d'actions dès 2015/2016 sur certains sites du secteur de la Plaine de l'Ourcq.

Cet appel à manifestation d'intérêt porte sur 2 types d'intervention :

- L'occupation éphémère de sites pressentis sur le secteur de la Plaine de l'Ourcq avec l'installation de porteurs de projets ;
- Une intervention sur l'espace public par la réalisation d'une signalétique permettant de relier les sites entre eux.

Le présent appel à manifestation d'intérêt porte sur la mise à disposition des sites pré-cités selon une redevance symbolique et l'accompagnement financier de porteurs de projet pour la mise en place d'occupations éphémères dès le deuxième semestre 2015, dans la continuité des interventions menées dans le cadre de « l'Été du Canal » piloté par le Comité Départemental du Tourisme (CDT).

En effet, pour la huitième édition de cet évènement qui se déroulera du 4 juillet au 23 août 2015, le CDT, en partenariat avec la Communauté d'agglomération et les aménageurs du secteur, Semip et Sequano Aménagement, collabore avec l'association d'architecture expérimentale BELLASTOCK autour d'un projet d'occupation éphémère sur les cinq ZAC de la Plaine de l'Ourcq, qui prend cet été, la forme d'un éco-parcours artistique et ludique le long du canal de l'Ourcq (cf **annexe 1**, note de Bellastock sur « L'Eco-parcours sur l'Ourcq »).

Aussi dans la continuité de cette dynamique, Est Ensemble et ses partenaires souhaitent franchir une nouvelle étape sur l'occupation éphémère de sites disponibles aujourd'hui pour mieux préfigurer l'avenir et travailler à la valorisation de ce territoire dès à présent.

II. REGLEMENT

1. Les sites pressentis

L'**annexe 2a** présente un plan de localisation des terrains et les **annexes 2b, 2c, et 2d** constituent les fiches techniques des sites pressentis.

Les terrains pressentis disponibles jusqu'à fin 2016 (numérotation du plan de localisation de l'annexe 2) :

- Terrain n° 2 : Terrain face à la Place de l'Horloge sur le périmètre de la **ZAC de l'Horloge de Romainville** (propriété Sequano Aménagement) – surface disponible de 2 000 m²

Il est à noter que le site fait déjà l'objet d'une occupation par des bulles de vente et par une association Le Paysan Urbain.

- Terrain n° 3 : Parcelle de la passerelle de la **ZAC Ecocité de Bobigny** (propriété Sequano Aménagement) – 1.000 m²

Le terrain a fait l'objet d'un diagnostic pollution qui a conclu à une présence de métaux lourds dans les remblais.

Au vu des résultats, pour pouvoir utiliser la parcelle étudiée pour l'accueil d'un évènement éphémère se déroulant en extérieur, les recommandations sont les suivantes :

- couper les voies d'exposition par contact cutané, ingestion de sols et inhalation de poussière. Cela peut se faire par recouvrement de terres polluées : par exemple en amenant 30 cm de terre saine au droit du site, en asphaltant la surface, par une dalle de béton, etc.
- traiter les accès vers l'espace éphémère de la même manière (par recouvrement), s'ils traversent une partie de la ZAC qui n'a pas été réaménagée (par exemple entre la rue de Paris et la parcelle étudiée).
- Toutes les précautions doivent être prises pour empêcher l'accès au public à d'autres parties du site non traitées par recouvrement.
- Dans l'éventualité de l'installation d'un potager provisoire sur l'espace éphémère, nous recommandons l'apport de 50 cm de terres saines sur un géotextile.
- En cas de terrassement, les personnes réalisant les fouilles devront être averties sur le fait qu'elles atteignent des terrains contaminés et, si besoin, porter des EPI adaptés.

Une recherche de solutions est en cours avec l'aménageur pour la couverture du terrain. Elle sera finalisée avec le porteur de projet retenu.

Dans le cadre de la Convention d'occupation Précaire le porteur de projet s'engagera à mettre en œuvre les recommandations de ladite étude et faire leur affaire personnelle, sans recours possible contre le propriétaire, des contraintes ou plus généralement des conséquences de tout ordre liées à la situation environnementale du sol et de sol et à une éventuelle pollution révélée postérieurement aux présentes.

Il est à noter que la structure construite dans le cadre du projet Bellastock au cours de l'Été du Canal sur la place de la passerelle limitrophe à cette parcelle pourrait être réutilisée pour les occupations éphémères par l'un des porteurs de projet (cf **Annexe 1** le schéma de principe de la structure construite).

- Terrain n°7 : Jardin Pasteur (propriété Ville de Bondy) – environ 3 000 m²

Dans le dossier de candidature, le candidat pourra exprimer des vœux en fonction des sites qu'il privilégie.

En fonction des projets, un terrain pourra être amené à accueillir plusieurs porteurs de projet dans la mesure où les activités sont compatibles et ne se gênent pas l'une l'autre.

2. Les porteurs de projet éligibles

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert :

- aux structures associatives dotées de la personnalité juridique : associations ou collectifs d'associations ;
- ou toute autre structure d'Economie Sociale et Solidaire.

3. Modalités de financement

L'aide financière est versée sous la forme d'une subvention variable en fonction des projets présentés. Elle constitue une aide à l'installation des structures bénéficiaires sur l'un des sites pressentis, pour financer :

- La location ou l'acquisition de tout type de matériel et d'équipement strictement lié à l'installation de la structure, à l'exclusion du renouvellement de matériel amorti et de l'entretien d'usage (exemple : véhicule utilitaire, ...);
- Tout type d'aménagements strictement liés à l'installation de la structure sur le site : réalisation de petits travaux d'aménagement, d'embellissement ou d'accès au site ;
- La location ou l'acquisition d'abris léger, type conteneurs, pour l'accueil d'activités ou de stockage ;
- Etc.

L'enveloppe financière globale de l'appel à manifestation d'intérêt s'élève à 117 000 € à répartir sur les différents projets présentés.

Le montant maximum de la subvention ne peut dépasser 50% du total du budget estimé pour la mise en œuvre du projet.

Les candidats retenus doivent réaliser les dépenses subventionnées **au plus tard pour mars 2016** Le versement de l'aide se fait en une seule fois à l'issue de la validation du Conseil Communautaire.

4. Conditions d'éligibilité

Le présent appel à manifestation d'intérêt prévoit 2 types d'intervention sur le secteur de la Plaine de l'Ourcq.

Les interventions possibles

➤ L'occupation éphémère des sites pré-cités (§ 1 page 3)

Les projets présentés ayant vocation à être installés sur l'un des sites devront répondre à l'une des thématiques prioritaires suivantes :

- **Economie circulaire** : réusage, réemploi, recyclage, éco-conception, éco-construction, économie de fonctionnalité...
- **Le vert dans la ville** : agriculture urbaine, biodiversité...
- **Culture et sport**

Par leur implantation sur ces sites, les porteurs de projet participent à la valorisation du secteur du Canal de l'Ourcq et participent à changer le regard sur un secteur en mutation.

➤ Intervention sur l'espace public

Par ailleurs, l'appel à manifestation d'intérêt prévoit également une subvention pour une autre catégorie d'intervention relative à la **réalisation d'une signalétique** permettant de relier les sites d'occupations éphémères entre eux et de participer à la réappropriation et l'attractivité du secteur par le public.

Le projet de signalétique pourra occuper l'espace public et certains sites privés.

En effet, certains supports situés au sein du secteur pourront être intégrés au projet de signalétique (cf plan de localisation en **annexe 2a**) :

- Site n° 1 : **Mur du parking Silo côté RN 3** au sein de la ZAC de l'Horloge
- Site n°4 : **Palissade du terrain Engelhard côté Canal de l'Ourcq** sur le périmètre de de la ZAC du quartier durable de la Plaine de l'Ourcq de Noisy-le-Sec
- Site n°6 : **Mur de la halle des Salins** sur la ZAC Eco-quartier des Rives de l'Ourcq à Bondy

Les candidats présenteront un projet de signalétique originale, idéalement éco-conçue, détaillant le parcours imaginé et les aménagements légers envisagés (peinture au sol, panneaux et mobilier urbain éventuels jalonnant le parcours...), en précisant leur implantation prévisionnelle.

Engagements réciproques

Est Ensemble apporte une aide financière aux porteurs de projets sélectionnés. Elle organise une mise en réseau des acteurs afin de donner plus d'ampleur au projet d'ensemble et envisager d'éventuelles mutualisations possibles ou encore une programmation complémentaire. Elle participe à la promotion des projets dans la mesure de ses moyens et compétences, à travers différents supports de communication notamment : site Internet, Le Mag', etc.

Les propriétaires des sites (Sequano Aménagement et Ville de Bondy) mettent à disposition selon une redevance symbolique les terrains pré-cités jusqu'à fin 2016. Par ailleurs, une convention d'occupation temporaire sera passée entre le propriétaire et chaque porteur de projet, afin d'encadrer les conditions de mise à disposition (cf § 5 « Instruction des dossiers » page 7 du présent règlement) – Une trame de convention qui sera adaptée au présent projet est jointe en **annexe 4**.

Les porteurs de projet lauréats s'engagent à s'installer sur les sites et initier les projets pour lesquels ils reçoivent une subvention, avant fin 2015. Par ailleurs, ils s'engagent sur le principe d'une ouverture du site occupé, et une occupation de l'espace public à proximité, au minimum une fois par mois, et à des moments avérés de disponibilités du public visé, à l'occasion de rencontres avec la population lors d'événements à préciser (exemples : Eté du Canal 2016, Journées du Patrimoine, etc.), et/ou avec le public scolaire au cours de l'année scolaire 2015/2016 et 2016/2017 (jusque décembre 2016). Ces éléments seront précisés et validés dans la convention signée à l'issue du Conseil Communautaire. Ils s'engagent à fournir au service Communication de la Communauté d'agglomération les éléments d'information sur ces ouvertures prévues, afin de relayer les évènements dans les supports de communication existants.

5. Modalités de réponse

Dossier de candidature

Les structures intéressées sont invitées à déposer un dossier de candidature complet pour être examinés. Le dossier est joint en **annexe 3** du présent règlement.

Date limite de candidature

Les candidats doivent remettre leur dossier de candidature complet au plus tard pour **le 2 septembre 2015** en version électronique à l'adresse occupations.ephemeres@est-ensemble.fr et en version papier à l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération Est Ensemble
Direction de l'Aménagement et des Déplacements
A l'attention de Marie RODIERE
100, avenue Gaston Roussel
93 232 Romainville Cedex

Demande de renseignements complémentaires

Pour toute question relative à cet appel à manifestation d'intérêt, les porteurs de projet peuvent adresser un mail à occupations.ephemeres@est-ensemble.fr ou contacter Marie Rodière, responsable du secteur Plaine de l'Ourcq à la Direction de l'Aménagement et des Déplacements au 01 79 64 53 86 ou Ludivine Carlier à la Direction de l'Environnement et Ecologie Urbaine au 01 79 64 54 79 .

6. Instruction des dossiers

Analyse des dossiers

Les dossiers seront examinés notamment sur la base des éléments suivants :

- Pertinence du projet au regard des thématiques prioritaires,
- Projet permettant une valorisation du secteur du Canal de l'Ourcq (particulièrement sur les candidatures relatives à la réalisation d'une signalétique),
- Expérience de l'association et niveau de maturité du projet envisagé,
- Analyse du budget et notamment l'adéquation des moyens humains et matériels avec le projet décrit,
- Propositions du candidat sur les temps d'ouverture au public et l'interaction possible avec le public,
- Ancrage territorial du projet, capacité du candidat à établir des partenariats avec les acteurs locaux,
- Etc.

Est Ensemble pourra, le cas échéant, prendre contact avec les candidats pour obtenir toute précision utile pour l'instruction des dossiers.

Jury de sélection

Un jury, présidé par Claude Ermogeni, Conseiller communautaire en charge du secteur de la Plaine de l'Ourcq, et composé des différents partenaires (directions d'Est Ensemble et des Villes du territoire, Sequano Aménagement), se réunira en juillet afin de sélectionner les structures lauréates.

Les porteurs de projet pourront être appelés à présenter leur projet devant les membres du jury.

Est Ensemble informera les candidats par courrier de la suite donnée à leur candidature.

Conventionnement

Les subventions seront attribuées par le Bureau Communautaire (septembre 2015) ou le Conseil Communautaire (octobre 2015) selon le montant alloué aux porteurs de projet.

Chaque projet retenu fera l'objet d'une convention fixant le montant de la subvention octroyée par Est Ensemble. Ce document sera signé préalablement au versement de l'aide. Les associations dont les conventions ne seront pas retournées signées à Est Ensemble perdront le bénéfice de la subvention.

Cette convention définit notamment les éléments suivants :

- L'objet de la convention
La convention a pour objet de fixer le rôle et les responsabilités de chaque partie.
- Les engagements d'Est Ensemble
Cette partie sera complétée selon le projet proposé par la structure.
- Les modalités de versement de la subvention
Cette partie fixera le montant de la subvention et les modalités de versement de celle-ci. Cette partie évoquera également les documents à remettre à Est Ensemble avant le ou les versements de subvention.
- Les modalités d'actions de la structure
Cette partie sera complétée selon le projet proposé par la structure.
- La durée de la convention
- Le pilotage et l'évaluation du projet
- Le contrôle du respect des termes de la convention

Par ailleurs, comme précisé page 5, une **convention d'occupation temporaire** pour la mise à disposition des terrains sera également signée entre chaque porteur de projet et le propriétaire du site (cf **Annexe 4**, trame de convention d'occupation temporaire).

7. Annexes

- **Annexe 1** : L'Eco-parcours sur l'Ourcq, projet de Bellastock dans le cadre de l'Eté du Canal 2015
- **Annexe 2a à 2d** : Plan de localisation et fiches techniques des terrains pressentis
- **Annexe 3** : Dossier de candidature
- **Annexe 4** : Trame de convention d'occupation temporaire